

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le vendredi 6 octobre 2017 à Marcoussis,

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de Saint de Joseph de Marcoussis se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président de l'APEL Départementale de l'Essonne au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne Francis BONDOUX constate que 42 membres de l'association sont présents ou représentés. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Des exemplaires des statuts ;
- Des exemplaires des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne ouvre la séance à 20h40 et rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Bilan des activités de l'année passée (soit le Rapport Moral) ;
- Présentation des comptes et clôture de l'exercice précédent (soit le Rapport Financier) ;
- Vote du Quitus par les membres ;
- Présentation des Projets pour 2017/2018 ;
- Renouvellement du Conseil d'Administration.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne présente aux nouveaux parents les raisons de l'absence de bureau de l'APEL Saint Joseph de Marcoussis et l'historique de derniers événements - plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

En connaissance de cause, M. Francis BONDOUX préside l'Assemblée Générale Ordinaire et désigne M. Eric ANDRIEUX comme secrétaire pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne présente ensuite le mouvement de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre : son rôle, son financement et ses structures.

En l'absence de tout membre du bureau de l'APEL, Mme Céline LAROMANIERE, Directrice de l'école Saint Joseph, présente le Rapport d'Activité de l'année passée. Sont évoqués les ventes de Gâteaux et de Chocolat, le financement d'excursions (Guédelon, Serre aux Papillons), le financement d'actions ponctuelles d'intervenants externes, le financement de livres pour la bibliothèque et pour le concours de lecture, un spectacle de Noël, la publication de deux numéros du journal de l'école « Le Petit Moutard », le financement de peintures au sol (pour des jeux d'enfants). Cette dernière ne manque pas de féliciter les parents pour l'organisation en un temps record de la kermesse de juin qui fût une vraie réussite.

Le Bilan Moral, tel qu'il a été présenté à l'assemblée, est **adopté à l'unanimité**.

En l'absence de tout membre du bureau de l'APEL, M. Francis BONDOUX, Président de l'APEL Départementale de l'Essonne, rappelle la répartition des différents coûts dans une cotisation annuelle des parents-adhérents et présente pour le Rapport Financier le seul document en sa possession : le relevé de compte de l'APEL St Joseph dont le montant créditeur se monte à 5.595,21€ (il reste à régler les dépenses de la kermesse, les peintures au sol et certains transports en car) et précise qu'il n'a pu rencontrer à ce jour l'attachée commerciale bancaire pour obtenir les détails des dépenses et des recettes de l'exercice clôturé au 31 août 2017.

Les adhérents, après en avoir pris connaissance et dans ces circonstances, **s'abstiennent à l'unanimité** et ne peuvent donner quitus à cette gestion.

En l'absence de tout membre du bureau de l'appel, aucun projet pour l'année 2017/2018 n'est présenté à l'assemblée.

La parole est laissée à M. Jean-Michel VERTUT, président de l'OGEC de Saint Joseph, qui présente à l'assemblée le fonctionnement, les actions et les besoins de son organisme pour la bonne gestion de l'école. Un appel aux bonnes volontés est lancé aux parents présents.

Il a été ensuite procédé, dans les formes statutaires requises, à l'élection des nouveaux administrateurs.

Après un appel à candidature, se sont proposés comme candidats.

- M. ARVISET Benoit – Adr : 22, Rue Jean Cocteau 91460 Marcoussis
- Mme. AUDINOT Coralie – Adr : 12, Sentier Pasteur 91310 Leuville s/Orge
- Mme. BRAUD Sandrine – Adr : 5, Rue A. Réault 91310 Leuville s/Orge
- Mme. DUCOULOMBIER Valérie – Adr : 5, Allée des Bisons 91310 Leuville s/Orge
- Mme. FERON Gaëlle – Adr : 2, Rue G. Brassens 91310 Leuville s/Orge
- Mme. FLEURIAL Sylvie – Adr : 32, Chemin des Bezons 91310 Montlhéry
- M. HERMELINE Pierre – Adr : Bât.G3 Résidence de la Seigneurie 91700 Villiers s/Orge
- Mme. LAMOTTE Claire – Adr : 28, Route de Briis 91460 Marcoussis
- M. MARCHAND-BERTHELOT Stéphane – Adr : 27, Rue H. Berlioz 91460 Marcoussis
- M. MARCOS José – Adr : 9, Grande Rue 91160 Saulx les Chartreux
- M. d'ORGLANDES Mathieu – Adr : 11, Avenue Mozart 91460 Marcoussis
- Mme. PRAS Murielle – Adr : 12, Rue J. Cocteau 91460 Marcoussis
- Mme. QUINOT Frédérique – Adr : 4, Rue G. Clémenceau 91310 Leuville s/Orge
- Mme. STOLYCIA Myriam – Adr : 15bis, Chemin de la Gouttière 91310 Linas
- Mme. THIOURT Christelle – Adr : 56, Rue A. Dubois 91460 Marcoussis

Après présentation de chacun. Les candidatures ont été mises au vote.

Les membres de l'assemblée ont élu à l'unanimité toutes les candidatures.

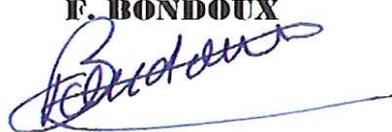
Le conseil d'administration se compose donc de 15 membres.

Le conseil d'administration va se réunir en Conseil d'Administration Électif pour nommer un bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Le Président APEL 91

F. BONDOUX


Le Secrétaire

E. ANDRIEUX
